

ECOLE DE DANSE 3D MOUVEMENT

REGLEMENT INTERIEUR 2022-2023



RESPONSABILITE

En signant le présent règlement intérieur, les parents reconnaissent être pleinement responsables de leurs enfants mineurs en dehors des heures d'enseignement et déchargent de toute responsabilité les professeurs, que l'enfant se présente ou non à son cours.

Dans le cadre de l'actualité sanitaire et pour le bien de tous, si vous ou votre enfant présentez des symptômes qui s'apparentent à ceux du sars-cov-2, ou que vous avez été en contact avec une personne porteuse, vous vous engagez à ne pas mettre votre enfant à la danse le temps d'effectuer les tests nécessaires.

En cas d'absence, il vous est demandé de prévenir le professeur par téléphone au 06.35.12.43.11 (Julie) /06.24.71.15.50 (Marjorie)/06.99.11.26.38 (Justine)

Pour le bon fonctionnement des cours, les parents et élèves s'engagent à respecter les horaires d'arrivée et de départ. Le parent s'engage, en cas de problème de santé de son enfant (moteur, mental, psychologique) à en informer le professeur et à lui indiquer la conduite à tenir par écrit. Il vous sera également demandé une décharge pour le professeur et/ou l'association selon le cas.

L'école de danse 3D Mouvement décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol des effets personnels des élèves.

TENUE PENDANT LES COURS

Eveil/Initiation : Vêtements souples et confortables, pieds nus ou chaussettes

Classique : Justaucorps sans jupette, collants roses (noir sans pieds possible pour le niveau avancé) et ½ pointes (à acheter en magasin spécialisé « Wear Moi » ou « Tout pour la danse ») Pour les débutantes en pointes, il faudra s'adresser au professeur pour le choix des pointes. Cheveux attachés en chignon (tutos « chignon de danse » disponibles sur youtube), pas de mèches devant les yeux !

Contemporain/ Modern Jazz : Débardeur ou brassière **noir**/short ou legging **noir**/pieds nus (chaussettes de sport pour modern jazz)

Cheveux attachés (pas de mèches devant les yeux !)

Street Jazz : Tenue libre souple et confortable et baskets avec semelles propres. (Pour le spectacle il sera demandé des baskets blanches dans le style stan smith)

Pour des raisons de sécurité (accrochage, étranglement...), il est interdit de porter des bijoux pendant les cours. Les chewing-gums et les téléphones portables sont interdits dans la salle de danse.

ACCES AUX COURS/REGLEMENT DE L'ACTIVITE/CERTIFICAT MEDICAL

Seules les professeurs sont habilitées à déterminer le ou les cours qui conviendront aux âges et aptitudes des élèves. En ce qui concerne le cours de pointes, il est obligatoirement associé à un cours technique ½ pointes et est uniquement accessible sur décision de la professeure de classique.

Le règlement annuel de l'activité s'effectue lors de l'inscription. Vous devrez donc remettre l'intégralité de vos chèques (libellés à l'ordre de l'association 3D Mouvement et datés du jour de l'inscription) à ce moment là. **Le règlement de l'adhésion s'effectue sur le premier chèque de règlement de l'activité.** L'engagement lors de l'inscription est annuel. Les absences ne seront pas remboursées et vous ne pourrez pas vous désengager avant la fin de l'année scolaire sauf cas spécifique (perte d'emploi des parents, maladie grave ou blessure longue durée sur justificatif médical).

En cas de non démarrage d'une activité de notre fait, vous serez intégralement remboursé des sommes versées et pour le cas où une activité serait arrêtée en cours d'année de notre fait, vous serez remboursé au prorata temporis. En aucun cas le non démarrage ou l'arrêt d'une activité peut engager des dédommagements, recours ou indemnités financières.

Pour les nouveaux élèves : vous devrez remettre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la danse au professeur au plus tard le 30 septembre (valable 3 ans).

ABSENCE PROFESSEUR

En cas d'absence ne pouvant être remplacée par un autre professeur, votre professeur s'engagera à remplacer le(s) cours sur un autre jour/créneau horaire en fonction des disponibilités des locaux de « La Bouffée d'Air ».

SPECTACLE DE FIN D'ANNEE

Le spectacle de fin d'année aura lieu au Casino d'Hyères le lundi 3 juillet 2023. Si l'élève ne souhaite pas y participer il doit impérativement prévenir son professeur au plus tard le 15 janvier. Les élèves souhaitant y participer devront être présents aux répétitions programmées par les professeurs. Il vous sera demandé dans le courant de l'année une participation financière pour la confection ou l'achat des costumes.

-----**Coupon à découper et à joindre au dossier d'inscription**-----

Je soussigné,, parent de l'enfant....., déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur 2022/2023 de l'école de danse 3D Mouvement et y adhérer.

Droit à l'image :

Dans le cadre de ses activités, l'école de danse sera emmenée à publier des photos et/ou vidéos de ses cours et spectacles sur différents supports de communication (affiches promotionnelles, pages Facebook/Insta, site internet), merci de nous indiquer quelle est votre position ci-dessous :

J'autorise Je n'autorise pas l'association 3DMOUVEMENT à utiliser les images dans lesquelles apparaît mon enfant/moi-même à des fins promotionnelles (rayez la mention inutile).

Date :

Signature :